

## RÈGLEMENT ADOS & ADULTES

(à partir de 12 ans)  
Hidden Power ASBL

### Table des matières

Article 1 – Champ d'application .....	2
Article 2 – Organisation des cours .....	2
Article 3 – Présence & engagement.....	2
Article 4 – Retards & départs anticipés.....	2
Article 5 – Tenue & matériel.....	3
Article 6 – Téléphones, wifi & matériel sonore.....	3
Article 7 – Boissons & nourriture.....	3
Article 8 – Comportement & respect.....	4
Article 8 bis – Relation professeur / élève .....	4
Article 9 – Vestiaires & effets personnels.....	5
Article 10 – Spectacle de fin d'année .....	5
Article 11 – Acceptation du règlement ados & adultes.....	5

## Article 1 – Champ d'application

Le présent règlement concerne les élèves **ados (12–17 ans)** et **adultes (18 ans et +)** inscrits aux cours de danse organisés par Hidden Power ASBL.

L'inscription implique l'adhésion :

- au règlement général,
- au règlement financier,
- et au présent règlement spécifique.

## Article 2 – Organisation des cours

1. Les cours se déroulent selon le planning communiqué en début de saison.
2. Hidden Power ASBL se réserve le droit de modifier :
  - les horaires,
  - les salles,
  - ou les professeurs,  
lorsque l'organisation, la pédagogie ou la sécurité l'exigent.
3. Ces ajustements ne donnent lieu à **aucun remboursement**, sauf en cas de suppression définitive d'un cours (voir règlement financier).

## Article 3 – Présence & engagement

1. La danse étant une discipline collective, une **présence régulière** est fortement recommandée afin d'assurer une progression cohérente du groupe.
2. Les absences répétées et non justifiées peuvent avoir un impact sur :
  - l'évolution de l'élève,
  - la participation à certains projets (spectacle, démonstrations, etc.).

## Article 4 – Retards & départs anticipés

1. Les élèves sont tenus de respecter les horaires de cours.
2. Les retards répétés peuvent perturber le bon déroulement du cours et pourront faire l'objet d'un rappel à l'ordre par le professeur.
3. Tout départ anticipé doit être **exceptionnel** et **signalé au professeur** avant le début du cours.

## Article 5 – Tenue & matériel

1. Une tenue adaptée à la pratique de la danse est obligatoire :
  - vêtements confortables,
  - chaussures appropriées selon le cours,
  - cheveux attachés si nécessaire.
2. Les chaussures d'extérieur sont interdites dans les studios.
3. Chaque élève est invité à se munir :
  - d'une gourde,
  - d'un essuie (facultatif)
  - et du matériel éventuellement requis par le professeur.

## Article 6 – Téléphones, wifi & matériel sonore

1. L'utilisation des téléphones portables est **interdite pendant les cours**, sauf autorisation exceptionnelle du professeur.
2. Les téléphones doivent être mis en mode silencieux.
3. Le wifi est accessible dans les zones autorisées, hors temps de cours.
4. Seul le professeur ou une personne désignée est autorisé à manipuler le matériel sonore.

## Article 7 – Boissons & nourriture

1. Il est **strictement interdit de manger ou de grignoter** dans les studios, couloirs, vestiaires et zones communes.
2. La consommation de nourriture est **autorisée uniquement dans la cafétéria**.
3. Les boissons sont autorisées uniquement dans des **gourdes ou bouteilles fermées**.

## Article 8 – Comportement & respect

1. Chaque élève s'engage à adopter un comportement respectueux envers :
  - les professeurs,
  - les autres élèves,
  - le personnel,
  - et les locaux.
2. Les attitudes perturbatrices, irrespectueuses ou dangereuses ne sont pas tolérées.
3. Tout manquement pourra entraîner :
  - un rappel à l'ordre,
  - une sanction adaptée,
  - voire une exclusion temporaire ou définitive en cas de récidive.

## Article 8 bis – Relation professeur / élève

1. La relation entre les professeurs et les élèves doit rester **strictement professionnelle**, dans le cadre des activités organisées par Hidden Power ASBL.
2. Les échanges entre élèves et professeurs sont autorisés **uniquement via les groupes de communication officiels** créés par le professeur (groupes WhatsApp, Messenger ou autres supports validés par l'école).
3. Il est **strictement interdit de prendre contact individuellement par téléphone** avec les professeurs, sauf situation exceptionnelle validée par la direction.
4. Le **secrétariat reste le point de contact central** pour toute question :
  - administrative,
  - organisationnelle,
  - financière,
  - ou relative au fonctionnement de l'école.
5. Toute demande de service personnel, invitation privée ou démarche sortant du cadre de l'école est proscrite, sauf accord explicite de la direction.
6. Tout manquement à ces règles pourra entraîner des **mesures disciplinaires**, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, afin de garantir un cadre sain, respectueux et équitable pour tous.

## Article 9 – Vestiaires & effets personnels

1. Les vestiaires sont accessibles avant et après les cours, uniquement pour se changer.
2. Les effets personnels et objets de valeur restent sous la responsabilité des élèves.
3. Hidden Power ASBL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## Article 10 – Spectacle de fin d'année

1. La participation au spectacle de fin d'année n'est **pas obligatoire**.
2. Les élèves participant au spectacle s'engagent à :
  - être présents aux répétitions prévues,
  - respecter les consignes artistiques et organisationnelles.
3. Les modalités pratiques (tenues, horaires, répétitions) seront communiquées en temps utile.

## Article 11 – Acceptation du règlement ados & adultes

Toute inscription implique la **connaissance et l'acceptation pleine et entière** du présent règlement.